

PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE THUIN VILLE DE CHIMAY

ANNEXE 26

(Art.335)

AVIS

URBANISME

L'Administration Communale de la Ville de Chimay fait savoir que L'A.S.B.L. CENTRE HOSPITALIER JOLIMONT-LOBBES, demeurant à 7 110 – Haine-Saint-Paul, rue Ferrer, n° 159, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un terrain sis à 6 460 - Chimay, chaussée de Trélon, n° 1 ; section C n° 39 f2.

Le projet consiste en l'aménagement d'une partie des locaux de l'Abbaye Notre-Dame de la Paix en crèche pour 18 enfants, et en polyclinique + abords et zones d'accès pour piétons et présente les caractéristiques suivantes: crèche (niveau -1) sur une surface brute de +/- 400 m² - polyclinique (niveau rez et + 1) sur une surface brute de +/- 923,95 m² - enquête réalisée en vertu de l'art. 127 § 3 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (1).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins du 15/05/2007 au 30/05/2007.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le 30/05/2007, à onze heures au Service des Travaux de la Ville de Chimay, la Place, n°132 à 6 464 – Forges (Chimay) - tél. 060/21.10.61 et fax. 060/21.40.99 - (2).

Le dossier peut être consulté à (2) cette même adresse, du lundi au vendredi entre 9 et 11 heures, ainsi que les lundi et mercredi de 16 à 18 heures.

A CHIMAY, le 8 mai 2007.

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

J. Van Tongelen.

D. Danvoye.